



Cessons le feu

JEAN CLAUDE BOLOGNE

« - Je vous propose un *cesser-le-feu*.
- Pas question ! Je ne tolère qu'un *cessez-le-feu*.
Et la guerre reprit. »

Il pourrait s'agir d'une nouvelle en trois lignes à la mode de Fénelon. Un *cesser-le-feu*, c'est grave ! C'est une faute d'orthographe. Au mieux, un *laissez-aller*, qui ne sera susceptible d'aucun *laissez-faire* — alors qu'un *laissez-aller* est toléré au titre de l'archaïsme, et qu'un *laissez-faire* constitue une alternative tout à fait correcte au *laissez-faire*, de même qu'un *laissez-passer* peut s'écrire *laissez-passer* ! Qu'est-ce qui justifie ces différences de traitement ? Oserais-je dire que le plus grave, dans tout cela, c'est quand même de reprendre la guerre ?

Telle est la magie du français : toute discussion linguistique devient un crime de lèse-majesté. Toute réforme adopte spontanément un vocabulaire guerrier. Cela ne date pas d'hier. Ceux qui refusaient, au XVI^e siècle, que l'on simplifiât l'orthographe, étaient accusés par Meigret « de se remparer et fortifier de l'usage comme d'un boulevard imprenable et hors de toutes batteries » : il invitait du coup les réformateurs à se battre et miner les forts, « de sorte qu'il ne reste plus de moyen de défense aux opiniâtres ».

Ce vocabulaire guerrier a traversé les siècles. Victor Hugo a « mis un bonnet rouge au vieux dictionnaire », les puristes de 1990 ont déclaré la « guerre du

nénufar »... Et aujourd'hui encore, les réformes qui enflamment la langue sont d'abord des combats sociaux, au nom de l'égalité entre les sexes, de la justice sociale, de la lutte contre les discriminations... Ainsi, l'écriture dite inclusive devient l'étendard du féminisme. L'accord du participe passé serait un outil de ségrégation sociale. Le bannissement de mots tabous aiderait à « décoloniser l'imaginaire ». L'euphémisme changerait le regard sur le handicap... Les enjeux linguistiques passent à l'arrière-plan. Du coup, tout compromis est ressenti comme une défaite : réformer se réduit à la victoire d'un clan « progressiste » contre un clan « conservateur ».

À l'inverse, bien des réformes seraient possibles en français sans déclencher de polémiques. Peut-être est-ce pour cela que personne ne songe à les proposer ? Aucun groupe de pression ne songerait aujourd'hui à convoquer ban et arrière-ban pour le pluriel des noms composés ou des noms d'origine étrangère, les consonnes doubles, l'usage du trait d'union ou des majuscules, toutes questions qui naguère encore pouvaient enflammer un débat. Tel est désormais notre sort : pas de réforme sans polémique.

Comment sortir de ce piège guerrier ? Il me semble qu'il faudrait trois conditions préalables. D'abord, dédramatiser l'enjeu linguistique. La honte de la faute de langage est un complexe bien français. Un vendeur se trompe-t-il en vous rendant la monnaie ? Il s'excuse et tout rentre dans l'ordre : la faute de calcul n'entraîne pas l'opprobre que jette la faute d'orthographe. La tache au revers d'un veston se lave ; le barbarisme stigmatise à vie. Il vaut mieux se présenter à un entretien d'embauche avec un faux-pli au pantalon qu'avec un *curriculum vitae* entaché d'un accord boiteux. Et pourtant, l'enjeu est uniquement linguistique, et bien anodin. Imaginez ce qu'il en sera si l'on y ajoute un enjeu politique — « sociétal », comme on dit aujourd'hui. Toute faute d'orthographe deviendra le signe d'une dissidence de pensée. L'oubli d'un point médian sera-t-il taxé de misogynie, comme l'utilisation de certains mots suffit à se faire accuser de racisme ? Malgré la vénération que je voue à ma langue, à la fois ma passion et mon outil de travail, je ne puis m'empêcher de trouver excessive la sacralisation dont elle fait parfois l'objet.

Ensuite, il faudra accepter de déposer les armes, le temps d'écouter les deux parties : celui qui se sent lésé par un usage comme celui que l'on ressent comme un oppresseur. D'un côté, il faut entendre les souffrances, que les maladroites ou les insuffisances d'une pratique linguistique peuvent accentuer. Étudier sans parti-pris les capacités d'une langue à représenter de manière égalitaire l'ensemble de ses locuteurs. De l'autre, il faut reprendre sans préjugé la question de la neutralité de la langue et du déterminisme linguistique. Recentrer le combat sur les enjeux de société, bien réels, que sont la misogynie, le racisme, les inégalités sociales, dont la traduction

linguistique n'est au mieux qu'un symptôme. Une réforme se fait au nom de la logique, pas d'une cause.

Enfin, comme dans tout conflit, il faut reconnaître l'autorité d'un médiateur et d'un traité de paix. Ce n'est pas le plus simple, car les autorités se multiplient et se contredisent. Quant aux traités de paix, ils sont ressentis comme des défaites. Le danger qui menace le français ne réside ni dans la sclérose de la langue ni dans les réformes proposées : il tient à la multiplication anarchique des usages. Le pire serait une guerre d'autorité et de légitimité entre les instances chargées de définir l'usage commun, qui n'aboutirait qu'à un discrédit général des autorités linguistiques. Les techniques modernes, en particulier numériques, ont permis une formidable démocratisation de l'écrit et de l'imprimé, jadis réservés à une élite et le plus souvent par l'intermédiaire d'un éditeur, aujourd'hui accessibles à chacun. Ne faisons pas de ces outils de liberté des vecteurs d'anarchie.

Alors, si nous commençons par notre *cessez-le-feu* ? Ce qui me gêne le plus dans cette orthographe, c'est le recours à la deuxième personne du pluriel. Il présuppose que l'agresseur est l'interlocuteur, dont le locuteur se sent victime. Une manière, déjà, de se disculper. « Commencez par déposer les armes, je ne suis pas l'assaillant. » Le début de la négociation passera peut-être par un *cessons-le-feu*...

Copyright © 2022 Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique. Tous droits réservés.

Pour citer cet impromptu :

Jean Claude Bologne, *Cessons le feu [en ligne]*, Impromptu #12 (15 avril 2022), Bruxelles, Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique, 2022. Disponible sur : <www.arlfb.be>